



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 18 novembre 2020

Vérificatrice générale – Une planification à long terme est nécessaire pour protéger les parcs et les autres zones protégées de l'Ontario

(TORONTO) L'Ontario n'a pas de plan global ni d'objectifs à long terme, et il ne dispose pas non plus du personnel nécessaire pour protéger la nature sauvage, les parcs et les zones protégées de la province, conclut la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2020 des audits de l'optimisation des ressources environnementales et de l'application de la Charte des droits environnementaux*.

« Nous avons pu réaliser durant la pandémie de COVID-19 à quel point il est important que les gens puissent sortir et jouir d'espaces verts pour préserver leur santé physique et mentale », a déclaré la vérificatrice générale. « Malheureusement, les zones protégées ne couvrent que 0,6 % de la région du Sud de l'Ontario, celle où l'on retrouve la plus forte densité de population. Cette situation est malheureuse, à la fois pour les gens et pour la nature. »

L'audit a révélé que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le ministère de l'Environnement) ne connaissait pas suffisamment l'état de la biodiversité dans les zones protégées existantes pour déterminer s'il se conforme à sa responsabilité législative de préserver les espèces et leurs habitats dans ces zones. Il ne recueille pas suffisamment de renseignements à propos des espèces en péril, des espèces envahissantes ou de l'impact de la chasse, de la pêche et du piégeage sur les espèces indigènes dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation.

Une autre constatation de l'audit, qui comporte 17 recommandations, est que ni le ministère de l'Environnement ni le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (le ministère des Richesses naturelles) n'ont de plan ou de cible en vue d'assurer l'expansion des zones protégées de l'Ontario.

« La perte de biodiversité a été classée parmi les cinq principaux risques qui planent sur les économies au cours de la prochaine décennie, en termes à la fois de probabilité et d'impact, considérant la valeur économique de tout ce que nous apporte l'environnement naturel », a aussi mentionné M^{me} Lysyk. « L'Ontario doit compter sur un réseau efficace de zones protégées pour pouvoir continuer de bénéficier des retombées économiques qui y sont associées. »

L'audit a également permis d'apprendre que le manque de personnel avait grandement contribué à bon nombre des problèmes cernés, et que cela avait aussi eu une incidence sur les efforts déployés par les ministères pour préserver la nature au moyen de zones protégées. On précise notamment dans le rapport que seulement 7 des 254 membres du personnel de Parcs Ontario – l'une des directions du ministère de l'Environnement – sont des écologistes chargés de diriger des activités scientifiques en vue de connaître les répercussions sur la biodiversité.

Par ailleurs, le nombre d'employés à temps plein du ministère des Richesses naturelles qui travaillent à la planification de l'aménagement du territoire dans le Grand Nord est passé de 22 en 2018 à 10 au moment de notre audit.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(647) 267-9263

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.

 @OntarioAuditor

Contexte et autres constatations

- L'une des conclusions de l'audit est qu'un réseau efficace de zones protégées est nécessaire pour ralentir ou même endiguer complètement la perte de biodiversité, particulièrement dans le Sud de l'Ontario, afin que les Ontariens puissent profiter pleinement de la nature, y compris des possibilités récréatives. Les zones protégées de l'Ontario contribuent au maintien de milliers d'emplois, elles génèrent des millions de dollars de revenus, et leur apport au produit intérieur brut de la province se chiffre en centaines de millions de dollars.
- La perte de biodiversité est l'un des cinq principaux risques qui guettent les économies au cours de la prochaine décennie, en raison de la valeur économique de tout ce que nous apporte la nature, par exemple l'eau potable et la nourriture. Plus de 2 200 espèces de plantes et d'animaux en Ontario qui ont fait l'objet d'études scientifiques soulèvent des « préoccupations en matière de conservation », ce qui signifie que leur survie soulève des craintes majeures.
- Au moment de l'audit, 10,7 % du territoire de l'Ontario était protégé contre le développement, et cette proportion était de 0,6 % dans le Sud de l'Ontario, même si c'est là où la biodiversité est la plus grande, et où elle est le plus à risque en raison de la forte densité de population humaine.
- Au cours des cinq dernières années, la superficie totale du réseau de parcs, de réserves de conservation et de zones protégées de la province a augmenté de seulement 3 007 hectares, ou 0,003 % de l'Ontario, en dépit de la perte constante de biodiversité.
- Au total, 95 parcs et réserves de conservation de la province (ou 15 % du total), dont certains sont fort populaires, comme le parc Algonquin et celui du lac Supérieur, ont des plans de gestion qui datent de plus de 20 ans, et 12 zones protégées n'en ont carrément pas. Les plans de gestion prévoient des mesures précises pour protéger la nature et pour rendre compte au public de la façon dont ces zones sont préservées.
- Le budget d'acquisition de terrains du ministère de l'Environnement a été ramené de 500 000 \$ à seulement 1 000 \$ par année en 2012. Auparavant, ce budget était utilisé pour acheter des terres privées ou pour couvrir les frais d'administration liés à l'acceptation de dons de terres provenant de propriétaires fonciers privés ou d'organismes de conservation des terres. Dans son budget déposé à l'automne de 2020, le gouvernement provincial a pris l'engagement d'investir 20 millions de dollars sur quatre ans pour aider ses partenaires du domaine de la conservation à acheter de nouvelles zones protégées.
- Le ministère des Richesses naturelles n'a pas décidé s'il appuiera les demandes des Premières Nations en vue de créer des zones protégées et de conservation autochtones, ce qui pourrait contribuer à la fois à la réconciliation et à la préservation de la biodiversité.
- Les deux tiers du parc provincial Algonquin ne répondent pas aux critères applicables aux zones protégées en raison des activités d'exploitation forestière commerciale qui y sont menées. Ce parc, qui s'étend sur 763 000 hectares, est l'un des plus grands parcs provinciaux de l'Ontario, mais seulement le tiers de sa superficie répond aux critères nationaux de déclaration à titre de zone protégée. Ni le ministère de l'Environnement ni le ministère des Richesses naturelles n'ont examiné le rôle du parc dans le réseau des zones protégées, comme l'avait pourtant recommandé le conseil d'administration de Parcs Ontario en 2006.